



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente des institutions

Le mardi 23 avril 2002— Vol. 37 N° 64

Étude des crédits consacrés à la jeunesse

**Présidente de l'Assemblée nationale:
Mme Louise Harel**

QUÉBEC

322.714
'06)
Q3
Comm.
5.00.2
19
E4.3
Q1
Rech.

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	150,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, avenue Honoré-Mercier, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télexcopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 40010195

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des institutions

Le mardi 23 avril 2002

Table des matières

Déclarations d'ouverture	1
M. Richard Legendre	1
M. Jean J. Charest	3
M. Roger Paquin	5
Discussion générale	6
Politique québécoise de la jeunesse et Plan d'action jeunesse	6
Fonds Jeunesse Québec	6
Accès des jeunes aux emplois permanents dans la fonction publique	6
Comité ministériel à la jeunesse	6
Fonds Jeunesse Québec (suite)	
Plan d'action visant à contrer l'exode des jeunes des régions	7
Financement du groupe d'intervention auprès des jeunes Équipe Rivière-des-Prairies	7
Accès des jeunes aux emplois permanents dans la fonction publique (suite)	8
Comité ministériel à la jeunesse (suite)	
Publication des études sur les mémoires en vue d'appliquer la clause d'impact jeunesse	8
Fonds Jeunesse Québec (suite)	
Sommes investies par l'entremise de la Société de la faune et des parcs du Québec	8
Financement du groupe d'intervention auprès des jeunes Équipe Rivière-des-Prairies (suite)	8
Comité ministériel à la jeunesse (suite)	
Publication des études sur les mémoires en vue d'appliquer la clause d'impact jeunesse (suite)	9
Accès des jeunes aux emplois permanents dans la fonction publique (suite)	9
Fonds Jeunesse Québec (suite)	
Sommes investies par l'entremise de la Société de la faune et des parcs du Québec (suite)	10
Plan d'action visant à contrer l'exode des jeunes des régions (suite)	10
Critères en vue d'assurer la répartition équitable des sommes entre les régions	10
Réactions aux allégations d'activités partisanes du président du Conseil permanent de la jeunesse	11

Autres intervenants

M. Claude Lachance, président

M. Léandre Dion

M. Jean-Claude Gobé

M. Marc Boulianne

Mme Nathalie Rochefort

Note de l'éditeur: La commission a aussi siégé en après-midi pour l'étude des crédits du ministère des Relations internationales. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Le mardi 23 avril 2002

Étude des crédits consacrés à la jeunesse

(Seize heures vingt-quatre minutes)

Le Président (M. Lachance): À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! La commission des institutions est réunie afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère du Conseil exécutif. Il s'agit du programme 5, Jeunesse, pour l'année financière 2002-2003. Selon l'entente qui a été conclue entre les leaders en vertu de l'article 285 de notre règlement, une enveloppe d'une heure a été allouée pour l'étude de ce programme.

Est-ce qu'il y a des remplacements, M. le secrétaire?

Le Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Beaumier (Champlain) est remplacé par M. Pagé (Labelle) et Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) est remplacée par M. Charest (Sherbrooke).

Le Président (M. Lachance): Merci. Alors, j'indique immédiatement aux personnes qui auraient des appareils sonores de bien vouloir les fermer pendant la séance, s'il vous plaît, et je souhaite la bienvenue à tous les parlementaires pour cette brève séance d'étude des crédits.

Et j'aurais besoin de votre opinion ou, en tout cas, une indication pour l'étude de ces crédits. Étant donné qu'il s'agit de seulement une heure, j'aurais une suggestion à vous faire en partant, soit que les déclarations d'ouverture soient de 10 minutes au lieu de 20 minutes, tel que le permet notre règlement, afin de faciliter les échanges. Alors, j'attends une indication.

M. Charest: Oui, de consentement.

Le Président (M. Lachance): M. le chef de l'opposition officielle, ça va?

M. Charest: Oui, de consentement. Oui.

Le Président (M. Lachance): M. le ministre?

M. Legendre: Ça va.

Déclarations d'ouverture

Le Président (M. Lachance): MM. les députés, madame? Très bien. Alors, nous allons immédiatement procéder, selon cette façon de fonctionner, avec une déclaration d'ouverture du ministre. Dix minutes, M. le ministre.

M. Richard Legendre

M. Legendre: Merci, M. le Président. Alors, M. le chef de l'opposition officielle, chers membres de la commission, c'est évidemment un plaisir pour moi cet après-midi, un très grand plaisir, je dirais même, de me joindre à vous pour étudier ensemble les crédits

2002-2003 du programme Jeunesse du ministère du Conseil exécutif. En effet, pour moi, c'est la première occasion qui m'est donnée d'échanger avec vous sur les gestes que le gouvernement a posés au cours de la dernière année en faveur de la jeunesse québécoise et aussi, évidemment, sur les objectifs que nous entendons atteindre au cours du présent exercice.

Parmi les responsabilités qui m'ont été confiées depuis 13 mois par le premier ministre, je dois vous dire que, évidemment, la jeunesse m'inspire et me motive particulièrement. Tout au cours de ma carrière, j'ai côtoyé de jeunes personnes qui se sont fixé des objectifs élevés et qui se sont engagés avec beaucoup de détermination à les atteindre. Au cours des derniers mois, j'ai eu beaucoup de rencontres avec les différents groupes jeunes, à la fois dans le milieu étudiant, dans le milieu syndical, le milieu économique, communautaire, les forums jeunesse régionaux, et je veux dire tout de suite, d'entrée de jeu, que j'ai été très impressionné par la grande qualité et le dynamisme qui caractérisent notre jeunesse québécoise, la qualité essentiellement du contenu de nos jeunes, et je pense que c'est important de le souligner. Il est important de leur donner évidemment, aux jeunes, toute la place qui leur revient. Et, eux aussi, un peu comme nous le voulions à une certaine époque, maintenant, nous, les baby-boomers, eux aussi veulent changer le monde, et nous devons les aider à le faire, leur donner les moyens de leurs ambitions.

Alors, tout comme vous, je suis convaincu, tout à fait convaincu que le Québec de demain réside dans la force, la volonté et l'imagination des jeunes femmes et des jeunes hommes qui habitent partout sur le territoire québécois. Je crois également qu'il est de notre devoir non seulement de les encourager et de les soutenir, mais également de travailler avec eux et de partager leurs efforts afin qu'ils prennent en main leur devenir et celui de leur communauté. C'est d'ailleurs pourquoi j'avais accepté l'invitation du premier ministre, M. Lucien Bouchard, à l'époque, pour coprésider le chantier *Ouverture sur le monde* lors du Sommet du Québec et de la jeunesse en février 2000, ne sachant évidemment pas ce qui allait m'arriver plus tard.

M. le Président, cet événement a été d'une très grande importance pour l'histoire de la jeunesse québécoise. L'engagement des partenaires a permis de mettre en place des conditions favorables au renforcement de la jeunesse québécoise. J'en veux pour preuve les nombreuses manifestations de l'importance que la société québécoise accorde maintenant à la jeunesse et à son épanouissement. C'est cela qui est important. La jeunesse n'est pas un secteur, n'est pas un département, elle doit être présente partout, devenir un sixième sens pour le gouvernement, et c'est ainsi que je vois le rôle du ministre responsable de la Jeunesse: de veiller justement à la présence de la jeunesse et des objectifs de la jeunesse dans tous les ministères. En ce sens, la place des jeunes dans les instances d'influence et les instances décisionnelles est tout à fait cruciale. Nous avons tous

constaté combien, depuis février 2000, les principaux acteurs du développement du Québec se préoccupent de plus en plus des jeunes et de leur contribution à l'avancement de notre société.

On entend beaucoup parler ces temps-ci de mentorat, de développement de la relève. Il n'est pas rare de voir des jeunes personnes invitées à siéger au conseil d'administration d'organismes actifs dans leur milieu, comme les CLD, les conseil régionaux de développement également. On assiste de plus en plus à l'accès des jeunes à des postes de commande dans les grandes organisations. Tout comme le gouvernement du Québec, les entreprises prennent davantage de mesures pour faciliter l'intégration des jeunes au sein de leur personnel. Ces jeunes sont appelés à jouer un rôle dynamique dans leur organisation, à y faire leur marque. Cette ouverture à la jeunesse témoigne d'une volonté ferme des acteurs socioéconomiques d'insuffler un courant de renouvellement et d'innovation dans leurs organisations. Ce fut là, j'en suis sûr, une des premières conséquences positives du Sommet.

● (16 h 30) ●

Justement, je veux élaborer sur les suites du Sommet du Québec et de la jeunesse. Depuis février 2000, le gouvernement s'est engagé à concrétiser la quarantaine de consensus inscrits dans la déclaration commune que les participants et les participantes ont adoptée à la fin du Sommet. Une centaine d'actions et de mesures ont été mises en oeuvre afin que les engagements du Sommet puissent donner toute la mesure du potentiel de développement pour nos jeunes. Mon prédécesseur, l'actuel ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, mon collègue François Legault, vous a fait part, l'an dernier, des résultats impressionnants que le gouvernement avait obtenus à peine un an après le Sommet. Aujourd'hui, M. le Président, je suis fier de vous informer que le gouvernement a complété 85 à 90 % de tous ses engagements en deux ans seulement et que les jeunes de partout au Québec bénéficient quotidiennement des retombées du Sommet du Québec et de la jeunesse. Les engagements qui n'ont pas encore été complétés seront mis en oeuvre évidemment en 2002-2003.

Au total, la mise en oeuvre de l'ensemble des mesures découlant des consensus du Sommet a entraîné des investissements de près de 2,3 milliards de dollars au cours des deux derniers exercices et, à la fin de 2002-2003, le gouvernement aura investi plus de 2,4 milliards de dollars pour accomplir tous ses engagements, dont évidemment 1 milliard de plus en éducation. Il me semble, M. le Président, que c'est là une preuve sans équivoque de l'importance primordiale que notre gouvernement accorde aux jeunes du Québec.

Le premier consensus des participants au Sommet, bien, ça a été la Politique québécoise de la jeunesse, qui a été rendue publique par le premier ministre, M. Bernard Landry, en mai 2001. Avec l'adoption de cette Politique, *La jeunesse au coeur du Québec*, le Québec se hissait au rang des États qui se sont donné des orientations claires en matière de renforcement de la place des jeunes au sein de leur société. Vous me permettez, M. le Président, de rappeler ici les quatre grandes orientations de la Politique: d'abord, engager la société dans une culture de la relève; assurer le développement du plein potentiel

des jeunes; faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de vie professionnelle; et enfin, développer un sentiment d'appartenance.

Saluée de toutes parts, fort bien accueillie comme un outil fondamental pour la promotion et le développement de la jeunesse dans toutes les sphères de la société québécoise, la Politique québécoise de la jeunesse convie tous les participants à l'évolution du Québec à s'inspirer de ses orientations pour guider leurs actions. De son côté, le gouvernement s'est employé, dès la publication de la Politique, à élaborer un plan d'action qui sera la pierre d'assise de sa mise en oeuvre. Et je reviendrai un peu plus tard sur le plan d'action.

Le Fonds Jeunesse Québec. L'une des principales réalisations du Sommet est sans contredit la création du Fonds Jeunesse Québec. En constituant un fonds de 240 millions de dollars, le gouvernement et le milieu des affaires ont donné aux jeunes un formidable outil de développement. Ils ont rendu disponibles des ressources considérables pour soutenir la réalisation de projets d'insertion professionnelle, sociale, communautaire et culturelle. A ma connaissance, c'est la première fois dans l'histoire du Québec que le gouvernement et la communauté des affaires s'unissent pour donner un coup de main d'une telle amplitude aux jeunes désireux d'agir concrètement pour stimuler leur développement et élargir leurs perspectives d'avenir. Les résultats sont là: 1 389 projets ont été acceptés par le Fonds Jeunesse Québec pour un montant total de 71 millions de dollars en subventions. Plusieurs centaines de projets sont encore à l'étude par le fonds, et les promoteurs peuvent encore déposer des projets tout au long de la prochaine année.

Je suis convaincu, M. le Président, que le Fonds Jeunesse contribuera largement à stimuler l'élaboration et la réalisation d'initiatives qui seront autant d'acquis permanents pour l'enrichissement des jeunes partout au Québec. À cet égard, je veux souligner le travail remarquable que les forums jeunesse régionaux ont accompli au cours de la dernière année, notamment en regard de la gestion des enveloppes régionales que le Fonds Jeunesse Québec leur a confiées. Réunissant des représentants des jeunes des différents milieux de leur région, les forums jeunesse régionaux travaillent principalement à élargir la place des jeunes au sein des instances locales et régionales de développement.

Le Plan d'action jeunesse. Lors du lancement de la politique jeunesse, le premier ministre s'était engagé à ce que nous livrions un plan d'action qui en structure la mise en oeuvre dans l'année qui suit. Je peux vous assurer, M. le Président, que nous tiendrons parole et que nous remplirons cet engagement comme nous avons rempli tous les autres engagements que nous avons pris au Sommet. Ce plan d'action viendra assurer la mise en oeuvre de la Politique québécoise de la jeunesse et compléter des actions qui ont déjà été annoncées en même temps que la Politique, comme la clause d'impact jeunesse, le Comité ministériel à la jeunesse ou le financement accru des forums jeunesse régionaux. Le Plan d'action pour la jeunesse vise à apporter une cohérence des actions gouvernementales à l'égard des jeunes et proposer aussi de nouvelles actions mobilisatrices à l'ensemble des partenaires sur des sujets qui correspondent à des priorités actuelles de la jeunesse.

En conclusion, M. le Président, je veux vous réitérer combien je suis fier du bilan que je viens de tracer devant vous parce que, derrière chaque chiffre, derrière chaque mesure, il y a évidemment des jeunes Québécois et des jeunes Québécoises qui connaissent aujourd'hui un meilleur cheminement scolaire, qui apprennent un métier ou une profession, qui décrochent un premier emploi. C'est dans ce tissu vivant de notre société que l'on peut puiser toute la motivation de notre engagement envers la jeunesse. La réussite scolaire de tous les jeunes, un soutien accru à l'intégration sociale et professionnelle et une continuité du service, voilà les grands objectifs qu'ont les jeunes, voilà les grands objectifs que nous avons également au gouvernement du Québec. Merci.

Le Président (M. Lachance): Merci, M. le ministre. Je cède maintenant la parole à M. le chef de l'opposition officielle et responsable du secteur jeunesse pour sa déclaration d'ouverture.

M. Charest: Si vous permettez, M. le Président, avant que je fasse ma déclaration d'ouverture, parce qu'on est un peu pressé par le temps puis on a peut-être dû oublier de présenter les personnes qui accompagnent le ministre, et je sais qu'il veut le faire, alors je...

M. Legendre: Voilà. Merci de me permettre de le faire parce que, effectivement, je croyais que le temps ne le permettait pas. Alors, je vous présente: Mme Diane Gaudet, qui est sous-ministre; M. France Maltais, directeur de cabinet; Isabelle Lewis, attachée politique à la Jeunesse et attachée de presse; et il y a d'autres gens qui sont avec nous également, du Secrétariat à la jeunesse.

Le Président (M. Lachance): Merci. M. le chef de l'opposition officielle.

M. Jean J. Charest

M. Charest: Merci, M. le Président. M. le Président, je veux d'abord dire au ministre qu'il occupe une fonction très importante. Il a pris la peine de nous décrire un petit peu le sens de sa mission, de sa responsabilité. Si j'ai bien compris, ça consiste en grande partie à essayer de coordonner ce que le gouvernement du Québec fait pour les jeunes, et, en ce sens, je suis très intéressé par son commentaire parce que ça me touche directement pour une raison importante. Je suis, moi, dans mon aile parlementaire, celui qui est responsable du dossier jeunesse; je veux lui expliquer brièvement pourquoi: c'est parce que de mon expérience à moi, si le gouvernement veut coordonner et le faire le plus efficacement possible... On sait par expérience que la coordination dans un gouvernement se fait du haut vers le bas et non pas l'inverse. Et je vous parle du point de vue de quelqu'un qui l'a vécu, j'ai été ministre d'État à la Jeunesse à l'intérieur du gouvernement fédéral. J'avais aussi cette mission de coordonner tout ce que le gouvernement fédéral faisait pour les jeunes. Imaginez-vous, quand vous êtes ministre junior à l'intérieur d'un gouvernement, je peux vous dire que les intentions étaient là, mais que, sur le plan pratique, c'est très

difficile de le faire. Donc, en ce sens-là, je sympathise beaucoup avec le ministre parce que je sais qu'il a une mission importante, mais pas toujours les moyens de pouvoir mettre à exécution les politiques qu'il voudrait probablement voir livrées par son gouvernement.

Maintenant, j'ai plusieurs commentaires puis j'ai des questions à lui poser, et on a seulement une dizaine de minutes, je vais donc essayer de procéder le plus rapidement possible. D'abord, en rappelant au ministre qu'on va vraiment juger ce gouvernement à partir de ses actions. Il y a un cliché qui dit qu'on juge un arbre à ses fruits, eh bien, c'est vrai dans tous les domaines, incluant le domaine où le gouvernement actuel a eu à livrer une politique jeunesse. Et, en ce sens-là, on espère que la Politique actuelle va avoir plus de succès que les politiques précédentes. Parce que le gouvernement du Parti québécois, depuis son élection, a livré une politique jeunesse à la veille du référendum en 1995, a dû reprendre le travail pour en livrer une nouvelle à la veille de l'élection générale en 1998 et reprendre à nouveau l'exercice, une troisième fois, avec l'engagement de tenir un sommet en février 2001. On est donc rendu à la troisième tentative du gouvernement actuel de formuler une politique jeunesse et, malheureusement, ça nous annonce que le gouvernement, dans ses tentatives précédentes en tout cas, a malheureusement échoué ou, en tout cas, n'a pas certainement livré ce qui était attendu, à défaut de quoi il aurait continué avec les politiques énoncées en 1995 puis en 1998.

Cela étant dit, le ministre doit être aussi assez frustré du fait qu'on est aujourd'hui au mois d'avril 2002 et qu'on est à plus de deux ans du Sommet et que son gouvernement n'a toujours pas livré son plan d'action. Ça, c'est, j'imagine, pour lui, une frustration. C'est certainement une frustration pour les jeunes du Québec, que, malgré la troisième tentative, on est à plus de deux ans du Sommet puis le plan d'action n'est toujours pas livré, et on ne sait toujours pas quand il sera livré non plus.

● (16 h 40) ●

Et c'est d'autant plus frustrant qu'il y a un enjeu qui a été relevé par la Commission permanente de la jeunesse en 1997... le Conseil permanent de la jeunesse, pardon, en 1997, sur la question des jeunes en région. Voilà une première question: je serais intéressé d'entendre de la part du ministre quelles sont les politiques que son gouvernement a l'intention de proposer, de mettre en application pour contrer le phénomène de l'exode des jeunes en région. On vient de vivre une élection partielle dans le comté de Saguenay. Je peux lui dire que ça a été un enjeu qui a été soulevé à plusieurs reprises. La semaine dernière, j'étais à Alma dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, j'étais dans la grande région le lendemain, et j'ai été étonné du nombre de fois qu'il y a des gens qui m'ont approché pour me rappeler qu'en moyenne, dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, c'est un autobus de jeunes par semaine qui quitte la région. Et je vois le député du comté de Labelle qui est en avant de moi, j'ai récemment passé du temps dans son comté aussi, il le sait — je vais être là d'ailleurs, à Mont-Laurier, prochainement — puis c'est un enjeu majeur dans les Hautes-Laurentides, la question de l'exode des jeunes. Alors, partout où on va au Québec, on s'en fait parler. Et je suis très intéressé de

savoir de la part du ministre ce que son gouvernement a l'intention de faire sur cette importante question.

M. le Président, le gouvernement avait pris l'engagement aussi — ça, c'est une question plus pointue — d'inclure dans ses documents de cabinet une application, une clause d'impact jeunesse. Je veux savoir si c'est effectivement le cas, comment fonctionne la clause d'impact jeunesse, et j'aimerais savoir à quel moment ils vont rendre les études d'impact jeunesse disponibles pour que nous puissions justement voir de nous-mêmes la façon dont le gouvernement a mis en application cet engagement d'une clause d'impact jeunesse pour l'ensemble de ses politiques.

M. le Président, aujourd'hui, le député de Robert-Baldwin, M. Marsan, qui m'accompagne, a posé une question à son collègue du Conseil du trésor au sujet de la fonction publique québécoise. Il y a un rapport qui a été rendu public aujourd'hui par l'association des jeunes de la fonction publique québécoise, qui date du mois d'avril 2002, rendu public aujourd'hui même, et qui rend un jugement très sévère à l'endroit de son gouvernement. Je présume que le ministre en a pris connaissance. Mais je me permets de vous lire, M. le Président, le deuxième paragraphe du mot d'introduction, qui dit ceci: «Malheureusement, les actions prises jusqu'à présent par le gouvernement nous suggèrent qu'il n'existe pas de planification sérieuse destinée à faire une place aux jeunes au sein de l'administration québécoise. Licenciement de jeunes occasionnels, non-reconnaissance de l'expérience et de la scolarité des nouveaux employés, ajouts dans la dernière convention collective des professionnels de clauses restreignant la progression salariale, stages pour nouveaux diplômés qui ne permettent pas une transition directe vers des postes réguliers sont autant d'exemples de gestes posés par le gouvernement qui sont défavorables aux jeunes; défavorables au renouvellement de la fonction publique.»

Ça, ça a été rendu public aujourd'hui par les fonctionnaires, les jeunes fonctionnaires de son gouvernement. Alors, ce n'est pas nous qui l'inventons, c'est le jugement qu'eux-mêmes portent. Et c'est un rapport très étoffé, très bien fait, en passant, parce qu'ils font aussi des recommandations. Ils ne font pas juste un état de situation, ils font des recommandations. Et je rappelle au ministre qu'ils soulèvent quelque chose qui nous paraît fondamental, qu'il faut garder à l'esprit, c'est que la moitié des fonctionnaires qui sont actuellement en poste seront à la retraite d'ici 2010. C'est donc un changement fondamental qu'il faut préparer, on le sait. Ça commande donc que le gouvernement du Québec mette en place un plan pour pouvoir gérer ce changement-là et éviter le désastre qu'on a connu avec le Programme de départs volontaires dans le domaine de la santé, par exemple. Il ne faudrait pas répéter la même expérience.

Le même rapport soulève des questions très importantes. Je veux les soulever rapidement, parce qu'il y a des choses là-dedans qui me semblent remettre en perspective ce qu'on vit actuellement. Ils ont, dans leur recherche — une recherche qui est très bien faite — offert des parallèles. Parce que, quand le gouvernement nous dit: Bien, on a vécu une période de restrictions, il y en a d'autres, gouvernements, qui ont vécu ça. Le

gouvernement du Canada, du Royaume-Uni aussi ont dû composer avec des changements, et, dans les deux cas, on nous donne des exemples qui nous permettent de faire une comparaison. À la page 7 du rapport, on dit ceci: «Une conclusion s'impose: l'administration fédérale a pris au sérieux le renouvellement de la fonction publique. En comparant le gouvernement canadien à celui du Québec, l'on constate que le premier — le gouvernement fédéral canadien — compte deux fois plus d'employés réguliers de moins de 35 ans, soit 10,5 contre 5,7 %» pour le gouvernement du Québec. Même chose au Royaume-Uni où c'est le gouvernement de Mme Thatcher qui, au début des années quatre-vingt-dix, avait commencé à planifier ce changement-là. Alors, on retourne loin en arrière, mais c'est pour dire à quel point il faut commencer tôt.

Dans le cas du gouvernement fédéral, en passant, je me rappelle très bien, parce que j'étais, moi, membre de ce gouvernement fédéral en 1990, fin 1989, quand on avait lancé la première grande initiative de renouvellement de la fonction publique qui, soit dit en passant — et je sais que ça va intéresser les gens qui accompagnent le ministre aujourd'hui — était pilotée par le greffier du Conseil privé, l'équivalent, si vous voulez, du secrétaire du Conseil exécutif. Je veux donc... Et là ça revient à la question que je vous posais au point de départ: Compte tenu de l'importance du changement que nous allons vivre et de l'impact que ça aura sur les services qu'on livre aux citoyens, est-ce que le ministre ne croit pas et est-ce que ses conseillers ne croient pas aussi que ce serait au secrétaire du Conseil exécutif du Québec, du gouvernement du Québec, de le prendre en main, de le prendre en charge? Ça n'enlève rien au ministre. Ce n'est pas un commentaire que je fais sur les compétences du ministre, M. le Président, je veux être très clair, ça n'enlève rien. Mais, compte tenu de l'importance de ce changement-là, ce serait au secrétaire du Conseil exécutif de faire les changements.

Je vois que vous m'indiquez une minute. Bon, je veux, dans ce cas-là, rapidement revenir sur un dossier sur lequel le ministre a été interrogé par le député du comté de LaFontaine, qui est ici aujourd'hui, M. Gobé, puis c'est le fameux dossier de Rivière-des-Prairies, où les gens ont reçu de l'argent du Fonds Jeunesse, qu'il évoquait il y a quelques minutes, et qui, malheureusement, n'ont plus de financement — un projet qui est très louable. J'ai rencontré, moi, les responsables du projet, M. le ministre, et j'ai été beaucoup impressionné. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que c'est un projet qui a eu un impact majeur dans ces communautés-là, que c'est un projet important pour l'avenir de Rivière-des-Prairies. M. le député de LaFontaine nous a plaidé ça avec beaucoup d'émotions. J'aimerais ça savoir aujourd'hui ce que votre gouvernement a l'intention de faire pour permettre à ce projet de continuer, parce que c'est un projet important.

Peut-être une dernière question sur le Fonds Jeunesse. Dans les crédits, la Société de la faune et des parcs reçoit plus de 3 millions de dollars, je pense que c'est près de 3 700 000, 3 750 000 \$. La Société de la faune et des parcs, c'est le gouvernement du Québec, ça m'a intrigué. Il y en a d'autres, exemples que je pourrais vous donner, mais je vous donne celui-là pour la raison suivante: Est-ce que le ministère a profité du Fonds

Jeunesse pour se faire financer des programmes d'emplois d'été pour étudiants qui auraient normalement dû être financés dans le budget de base du ministère? Si c'est le cas, je veux vous rendre service aujourd'hui pour mettre ça en lumière, pour qu'on puisse arrêter ces pratiques-là immédiatement. D'ailleurs, j'ai vu ça dans d'autres gouvernements, en passant. Il y en a qui pensent que le Fonds Jeunesse, là, c'est une espèce de fonds, de nouvelle caisse, à partir duquel chaque ministère peut aller piger pour financer ses projets jeunesse, et donc faire financer par d'autres des projets qu'ils devraient normalement, eux, financer à l'intérieur de leur ministère. Si ça devait être le cas, M. le ministre, il faut arrêter ça immédiatement pour que le Fonds Jeunesse puisse servir la mission qu'on lui avait destinée et ne pas indirectement faire du financement de ministères. Je vais arrêter là, sachant qu'on aura un échange. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Lachance): Merci, M. le chef de l'opposition officielle. Et je signale que le temps file très rapidement et, comme l'enveloppe réservée est minime, j'invite respectueusement mes collègues, parce que nous en sommes toujours au stade des déclarations d'ouverture, à procéder le plus rapidement possible. Et le député de Saint-Hyacinthe. Est-ce que c'est sur la déclaration d'ouverture ou sur une question?

M. Dion: Pour une question, s'il vous plaît, M. le Président.

Le Président (M. Lachance): Ultérieurement. M. le député de Saint-Jean.

M. Roger Paquin

M. Paquin: Alors, merci, M. le Président. Bonjour, M. le chef de l'opposition, distingués collègues. M. le ministre, je vous salue, ainsi que les personnes qui vous accompagnent. Je vous remercie pour la présentation de vos crédits.

Je voudrais commencer mes remarques en vous donnant une anecdote qui est arrivée ce midi. Une personne, un péquiste, me disait: Comment ça se fait que vous avez 200 heures pour discuter des crédits puis vous prenez juste une heure pour parler de la jeunesse? Alors, je lui ai expliqué comment est fait le règlement. Il y a 200 heures, il y a une proposition de faite par l'opposition, les leaders discutent, et on en arrive à un arrangement. Et l'heure qui est dévolue à la jeunesse pour faire le point sur ce dossier-là, ce n'est pas le seul moment dans les crédits où on parle de la jeunesse. Je lui ai expliqué comment — il y avait 20 heures de réservées pour l'éducation — comment, dans les différentes commissions, sur les différents crédits, on avait toujours cette préoccupation-là, que, des deux côtés de la Chambre, il y a une préoccupation forte, et que, par exemple, ce matin, vous l'avez dit, M. le chef de l'opposition, il y a eu des questions là-dessus au Conseil du trésor, il y en a sur l'emploi, il y en a dans l'ensemble des commissions, et que, finalement, c'est une préoccupation très centrale et que les 200 heures sont très habitées par la préoccupation jeunesse.

● (16 h 50) ●

Et je pense que c'est fondamental parce qu'on est tous conscients, on est tous conscients que, lorsqu'on investit pour les jeunes, lorsqu'on travaille pour les jeunes, lorsqu'on leur permet de s'épanouir, de se former, mais aussi de s'insérer dans la vie de différentes façons, quand on leur ouvre l'avenir, je pense qu'on fait quelque chose d'essentiel. Quand on évite de répercuter nos égoïsmes en les endettant pour l'avenir, quand on pose chacun des gestes qui font en sorte qu'on rend possibles leurs projets, on travaille pour le bien de l'État, et donc que c'est important qu'on utilise le temps pas seulement à un moment où on aurait la case jeunesse puis on balaie ça, mais que, dans toutes nos préoccupations, dans tous les enjeux, la jeunesse soit éminemment présente.

À cet égard, je pense qu'il est très éloquent de voir que le chef de l'opposition garde pour lui-même un dossier comme celui de la jeunesse. Je pense que ça a comme effet de positionner le dossier dans les priorités tous azimuts. Et d'ailleurs le premier ministre, qui accorde une importance très grande à ce dossier-là, fait en sorte que, nonobstant l'ensemble de ses tâches qui sont extrêmement importantes, je pense que chacun le sait, mais il travaille en immédiate proximité avec le ministre chargé de cet enjeu, et régulièrement le point est fait sur l'ensemble des dossiers qui concernent la jeunesse dans toutes nos instances et en particulier au caucus.

Je voudrais revenir sur le fond des engagements dont on a parlé. J'ai entendu des propos du ministre qu'il avait, pour cette année, les crédits nécessaires pour continuer le respect des engagements qu'on a eus avec le Sommet jeunesse. Je l'ai entendu dire qu'il y avait quelque chose comme 85 ou 90 % des enjeux décidés à ce moment-là qui avaient été complétés. Je sais aussi que, par ailleurs, dans d'autres lieux de décision, d'autres actions, et en particulier des actions très mobilisatrices, ont été adoptées par le gouvernement et mises à la disposition des jeunes, ce qui fait que, en plus des engagements du Sommet, il y a d'autres actions tout à fait importantes, d'autres chantiers qui sont actuellement à l'oeuvre, et je pense qu'il faudra qu'on parle de ces enjeux-là.

Je suis heureux de la préoccupation sur l'exode des jeunes et j'ai hâte d'entendre les réponses qui seront faites à cet égard-là. Sur l'insertion des jeunes aussi dans la fonction publique, je pense que c'est une préoccupation que nous partageons de ce côté-ci.

Je voudrais aussi souligner que je partage aussi le point de vue du chef de l'opposition à l'effet que plusieurs des projets qui sont permis par le Fonds Jeunesse sont éminemment intéressants, que ces fonds-là doivent être dédiés de façon correcte, mais que... Parfois, M. le Président, on reproche à ces fonds, qui sont un peu extrabudgétaires, d'avoir une géométrie déplaisante sur le plan comptable, mais il faut faire ressortir jusqu'à quel point, dans ce cas-ci, ça permet en particulier aux jeunes d'être un peu les maîtres d'oeuvre dans les projets qui sont les leurs, compte tenu de la composition des responsables du fonds. Et je pense qu'il faut se réjouir de ça. Mais je partage aussi le point de vue qu'il y a d'excellentes initiatives qui ont pu être soutenues grâce à ce Fonds Jeunesse.

Et ça m'intéresserait, M. le ministre, que vous nous indiquiez, à l'occasion des réponses à certaines des questions, ce qu'il en est au niveau... dans la foulée du Sommet, là, on est rendu à des engagements de quel

ordre? Ce serait peut-être bon de le savoir. Est-ce qu'on est à 2 milliards, à plus? Ce serait intéressant non pas tellement pour connaître le montant d'argent précis, mais ça peut nous aider à voir l'ampleur de ce que les fonds peuvent soutenir quand on en connaît la hauteur.

Peut-être pourriez-vous accorder un moment aussi pour nous parler un peu du soutien à la Journée mondiale de la jeunesse et revenir sur certains des enjeux donc que le chef de l'opposition a évoqués.

Mais, M. le Président, pour ne pas prendre trop de temps, je m'arrêterai ici, et on ira plutôt sur des questions, le cas échéant. Merci, M. le Président.

Discussion générale

Le Président (M. Lachance): Très bien. Alors, je vous signale que le temps file vite et qu'il reste 32 minutes dans l'enveloppe qui nous a été impartie. Et nous allons maintenant amorcer la période d'échange. Donc, si je comprends bien, M. le chef de l'opposition ou M. le député de Saint-Jean, vous avez posé des questions au ministre, mais, à partir de maintenant, là, ça pourra être un échange avec le ministre. M. le ministre, vous avez pris des notes à ces différentes questions. Alors, si vous pouvez y répondre et puis amorcer cet échange avec le chef de l'opposition officielle.

Politique québécoise de la jeunesse et Plan d'action jeunesse

M. Legendre: Oui, merci, M. le Président. Effectivement, il y a eu beaucoup de sujets traités, beaucoup de questions posées. Alors, je vais essayer de répondre au maximum de questions. On pourra possiblement revenir, là, si je ne les ai pas toutes saisies.

D'abord, je pense que ce qu'il est important de dire concernant la politique jeunesse... M. le chef de l'opposition officielle faisait référence aux nombreuses politiques qu'on avait essayé de mettre en place et le Plan d'action qu'on avait essayé de mettre en place et que, là, ça tardait après le Sommet. Je veux souligner que c'est la toute première fois, là, qu'on a une politique jeunesse au Québec, et ça, ça a été le fruit, justement, du Sommet du Québec et de la jeunesse qui s'est complété en février 2000. La Politique telle que convenue a été présentée un an plus tard, c'est-à-dire en mai de l'année dernière, 2001, et, à ce moment-là, le Plan d'action... ça avait été convenu avec les groupes jeunes que le Plan d'action qui allait découler de la politique jeunesse serait présenté dans l'année qui suit la politique jeunesse. Donc, on respecte tout à fait les échéanciers qu'on avait convenus avec les groupes jeunes. Et on va présenter ce plan d'action fin mai, début juin, je l'espère bien.

Maintenant, ce qui est intéressant, c'est qu'il ne s'est pas fait deux ans de verbiage après le Sommet du Québec et de la jeunesse. En même temps, il y avait de nombreux engagements, des engagements financiers majeurs, qui avaient été décidés lors du Sommet. Donc, il n'y a pas eu deux ans d'attente d'un plan d'action et qu'après ça on commençait à bouger. C'est tout le contraire, on a commencé à bouger immédiatement après le Sommet, d'abord, avec l'investissement... On se souviendra que le Sommet... le consensus avait été très fort, très large sur les investissements en éducation, et

on se souvient de toutes les discussions qui avaient eu lieu à ce moment-là, et ça a donné comme résultat final 1 milliard de plus dans l'éducation au cours des trois années suivant le Sommet, et ce qui a été fait, ce qui a été réalisé, incluant les engagements pour 2002-2003.

Fonds Jeunesse Québec

Autre élément extrêmement concret, un Fonds Jeunesse de 240 millions partagés également entre le milieu des affaires et le gouvernement du Québec, et là 240 millions... dont un projet extrêmement intéressant à l'intérieur de ce Fonds Jeunesse, Une école ouverte sur son milieu, un projet de 70 millions, qui a permis toutes sortes de projets assez extraordinaires — on en a une pile, vous l'avez dans l'information qu'on regarde aujourd'hui. On parle à ce moment-ci de 71 millions en projets réalisés, engagés, autorisés, pour à peu près, je pense, 1 400 projets dans toutes les régions du Québec, et une très, très grande variété, diversité de projets qui ont été rendus disponibles aux jeunes et, dans bien des cas, les projets étaient proposés, présentés par les groupes jeunes. Alors donc, depuis le Sommet, il y a eu énormément d'actions. Il n'y a pas juste eu la préparation de la Politique et la préparation du Plan d'action.

Accès des jeunes aux emplois permanents dans la fonction publique

Vous avez parlé beaucoup du renouvellement de la fonction publique. Vous en aviez parlé d'ailleurs l'année dernière et vous vous étiez inquiété de la baisse. Bien là il faudrait peut-être se réjouir de l'augmentation, puisque ça a augmenté depuis l'année dernière, ça a passé de 6,9 % à 8,5 % dans la fonction publique. Alors, ça, c'est intéressant, la proportion des jeunes de moins de 35 ans a augmenté dans la dernière année. Et, actuellement, le secrétaire d'État au Renouvellement de la Fonction publique avec le président du Conseil du trésor sont à préparer, là aussi, un plan d'action pour justement maximiser l'extraordinaire opportunité qui va se présenter au cours des prochaines années. On parle d'au-dessus de 40 % de la fonction publique qui va prendre sa retraite dans les prochaines années. Donc, ça va être assez extraordinaire comme opportunité. Je pense que c'est tout à fait à propos qu'il y ait un plan d'action en bonne et due forme pour prendre avantage de cette occasion-là.

● (17 heures) ●

Il y a eu d'autres bonnes nouvelles aussi de ce côté-là. Dans la dernière année, on parle de 700 finissants, dans la dernière année, qui ont obtenu des postes à plein temps, et il y a eu également un investissement de la part du président du Conseil du trésor d'au-delà de 6 millions de dollars pour aider justement au renouvellement de la fonction publique. Alors, c'est clair que c'est une préoccupation majeure pour le gouvernement et c'est clair que ça va être un élément important aussi du prochain plan d'action jeunesse.

Comité ministériel à la jeunesse

Vous vous êtes inquiétés pour moi devant l'ampleur de la tâche, c'est gentil. Je veux vous rassurer, je ne me sens pas du tout seul sur le dossier jeunesse

dans ce gouvernement-là. Le ministre d'État à la Jeunesse, bien, c'est notre premier ministre, M. Landry, et comme M. Landry est un homme d'équipe, bien, il a voulu confier des tâches de responsabilité jeunesse à un adjoint. Alors, ça me fait bien plaisir de jouer le rôle d'adjoint, si c'est cela, comme ministre à la Jeunesse. Mais ce qui est encore plus important, c'est les mesures vraiment structurantes, les mesures formelles que l'on prend. Il y a maintenant un comité interministériel jeunesse où on s'assure, à chaque fois qu'il y a un projet de loi, à chaque fois qu'il y a une mesure nouvelle, où on s'assure des impacts sur la jeunesse. Alors, c'est ça, la clause d'impact.

Maintenant, on oblige le réflexe — j'appellais ça le sixième sens — on oblige, dans tous les ministères, un réflexe: Est-ce que le geste qu'on s'appête à poser a un impact sur la jeunesse québécoise? Donc, oui, il est vrai que le rôle que je vois, moi, au ministre de la Jeunesse, c'est vraiment un rôle de veille et d'incitation à ce que l'on ait tous des objectifs jeunesse. C'est plus un rôle de coach, je dirais, qu'un rôle de gardien de but ou d'aïlier ou de défenseur. Il y a évidemment les ministères. Tous les ministères ont des interventions jeunesse majeures qui s'en viennent dans les prochains mois.

Fonds Jeunesse Québec (suite)

Plan d'action visant à contrer l'exode des jeunes des régions

Concernant l'exode des jeunes des régions, c'est clair que c'est une préoccupation majeure. Et, moi, je vous dirai que le meilleur moyen, je pense que justement c'est le développement économique et c'est d'investir dans nos jeunes et d'investir dans des projets qui touchent les jeunes. Je vous ai parlé du Fonds Jeunesse. Le Fonds Jeunesse, il y avait également 15 millions de dollars, dans le Fonds Jeunesse, qui étaient gérés par les forums jeunesse régionaux qui, depuis deux, trois ans, les forums jeunesse régionaux, ont fait un travail remarquable. Quand je parlais, dans mes notes d'ouverture, du dynamisme des jeunes partout au Québec, tout à fait remarquable dans les forums jeunesse régionaux, dans toutes les régions du Québec, forums jeunesse régionaux qui de plus en plus prennent leur place au sein des conseils régionaux et au niveau aussi des centres locaux de développement...

Alors, quand on investit, quand on permet à des jeunes de venir gérer, de venir proposer des projets strictement en région, bien, je pense que c'est un excellent moyen. On a même eu une autre injection d'argent de 95 millions de dollars suite au Sommet du Québec et de la jeunesse, sur trois ans, qui a permis différentes activités comme celle de la Place aux jeunes, pour un montant annuel de 875 000 \$ par année. Et ça, ça vise à mettre sur pied différentes activités justement afin de favoriser l'établissement des jeunes en région. Alors, oui, on est en train de faire des plans d'action, mais avant ça, on a agi.

Financement du groupe d'intervention auprès des jeunes Équipe Rivière-des-Prairies

J' imagine que le temps passe, et peut-être pour qu'on ait la chance d'échanger, je voudrais cependant

répondre à la question du chef de l'opposition, au nom du député de LaFontaine, concernant le projet Équipe Rivière-des-Prairies. Je vais vous dire là-dessus, là, qu'on fait tout pour aider Équipe Rivière-des-Prairies qui est un excellent projet. Et on a aidé, et on l'a très bien aidée. Depuis deux ans, là, Équipe Rivière-des-Prairies a eu un budget d'à peu près 130 000 \$ par année du Fonds de lutte à la pauvreté, pour un total de 260 000 \$. Ça représentait une grosse partie de leur budget de fonctionnement. Ils ont fait une demande le 4 avril. Pas 2001, là. Le 4 avril, ils ont fait une demande pour la reconduction au niveau du Fonds de lutte à la pauvreté, pour que ça soit renouvelé, que cette portion-là soit renouvelée. Et ça, il va y avoir une décision là-dessus, me dit-on, début ou fin mai — il y a deux dates, je pense, d'approbation de projets. Ça, c'est le Fonds de lutte à la pauvreté.

Il est vrai aussi qu'ils ont fait une demande au Fonds Jeunesse. Mais je suis obligé de dire que le député de LaFontaine avait de l'information erronée. J' imagine que c'était une erreur parce que, quand on dit en Chambre qu'ils avaient un budget de 330 000 du Fonds Jeunesse et que ce n'est pas vrai, c'est un peu surprenant. C'était une demande d'aide financière pour la première fois au Fonds Jeunesse de 330 000 \$, alors qu'ils avaient déjà un budget de l'ordre de 130 000 \$ par année. Cette demande-là a été faite. Je pense qu'il y a eu une demande... Suite aux interventions du député, il y a eu une demande, je crois, de faite pour une révision, révision il y a eu, et le Fonds Jeunesse a octroyé une aide financière de 60 000 \$ pour l'année à venir.

Alors, potentiellement, dépendant de la réponse évidemment qu'ils auront du Fonds de lutte à la pauvreté — ce n'est pas à moi d'intervenir, ni au Fonds de lutte à la pauvreté, ni au Fonds Jeunesse, qui sont des organismes autonomes et indépendants — bien, ils pourraient se retrouver avec... Ils ont fait une demande de 150 000 \$ au Fonds de lutte à la pauvreté, plus le 60 000 du Fonds Jeunesse. Alors, ils pourraient se retrouver dans une situation... à 210 000 \$ de la part du gouvernement du Québec via deux fonds, alors que l'année dernière ils étaient à 130 000 \$. Alors, quand on dit que l'on fait le maximum pour aider... Et, moi, j'ai été en contact, et la semaine dernière et via le directeur de cabinet cette semaine, avec le président du conseil d'administration pour nous assurer qu'on regarde toutes les pistes. Mais là il faut réaliser qu'il y en a eu, de l'aide à Équipe Rivière-des-Prairies, et potentiellement qu'il y en aura sur deux fronts pour l'année qui vient.

Le Président (M. Lachance): M. le chef de l'opposition.

M. Charest: Merci. Peut-être que le député de LaFontaine, après mes remarques, voudra avoir des précisions sur ce que le ministre vient de dire au sujet du programme ou du projet Équipe Rivière-des-Prairies. Je veux juste réitérer au ministre que, dans les contacts que j'ai eus, moi, avec les gens qui ont piloté ce projet-là, que ça nous semble un projet d'une très grande valeur, et on encourage le ministre à trouver une façon de l'appuyer. Et je décède dans ses propos qu'il parle de deux montants possibles qui seraient de 210 000 \$. Alors, il n'a pas dit oui, mais, en tout cas, il a donné un

signal très clair qu'il cherchait à dire oui et appuyer le projet, et je prends ça comme étant un signe encourageant. Mais je le vois faire un signe de tête que non. Vous pourrez réagir. Mais c'est important que vous réagissiez parce que, si j'interprète mal vos propos, je veux que les gens le sachent.

Accès des jeunes aux emplois permanents dans la fonction publique (suite)

Mais j'aimerais revenir sur certains propos que vous avez tenus. Quand vous parlez d'une augmentation du pourcentage des jeunes dans la fonction publique, j'imagine que vous incluez dans le groupe les précaires et les occasionnels parce que ça ne reflète pas les chiffres que vous nous avez donnés de la situation des employés permanents. D'ailleurs, le rapport qui a été publié aujourd'hui — je serais curieux de savoir si vous êtes d'accord avec le contenu du rapport — ça a été fait par l'association des jeunes de la fonction publique québécoise. Ça n'a pas été fait par nous, c'est eux. Ils disent là-dedans des choses qui sont très directes au sujet des politiques du gouvernement quand ils disent qu'il n'y a pas de planification sérieuse, lorsqu'ils disent qu'il y a un problème de licenciement de jeunes occasionnels, non-reconnaissance de l'expérience et de la scolarité des nouveaux employés, que la clause restreignant la progression salariale, ça les ennuie. Il y avait une clause autrefois qui permettait aux meilleurs d'accélérer leur avancement dans la progression de l'échelle salariale, ce qui voulait dire que, pour leur carrière, on reconnaissait leurs talents, et là ça leur a été enlevé et ça a été remplacé par autre chose. Alors, ils voient ça évidemment comme un recul, et d'autres éléments. Alors, M. le Président, j'espère que le ministre pourra réagir à ce rapport-là et nous dire si, oui ou non, ils vont en tenir compte dans l'application de leurs politiques.

Comité ministériel à la jeunesse (suite)

Publication des études sur les mémoires en vue d'appliquer la clause d'impact jeunesse

Sur les clauses d'impact, est-ce qu'il y a des études de faites pour chaque mémoire présenté au cabinet — et si la réponse est oui, j'aimerais le savoir, et est-ce que le gouvernement est prêt à les rendre publiques — ou est-ce que c'est un comité interministériel où on fait juste soulever la question jeunesse? La distinction est importante. Et j'aimerais savoir si systématiquement, obligatoirement — parce que c'est comme ça qu'on l'a compris — il y a une étude d'impact sur les jeunes et si effectivement ils sont prêts à en rendre compte, c'est-à-dire à les rendre disponibles.

● (17 h 10) ●

J'aimerais aussi souligner au ministre qu'on a beau dire qu'on respecte les échéanciers, il reste toujours que — le ministre le sait très bien par expérience, pour l'avoir vécu — il a fallu se battre pour que le gouvernement respecte ses engagements du Sommet, que le gouvernement voulait couper 200 millions de dollars, qu'il a lui-même vécu une période assez difficile lorsqu'il a été assermenté et il était pris dans ce tourbillon,

et que l'opposition officielle s'est battue à l'Assemblée nationale pour que le gouvernement respecte ses engagements. Alors, on ne peut pas tenir pour acquis que le gouvernement va livrer, et c'est pour ça qu'on s'inquiète quand ça prend deux ans avant que le plan d'action nous arrive. C'est pour cette raison-là, c'est parce que le passé est garant de l'avenir. Alors, se fiant sur cette expérience-là, on a l'intention de suivre ça de très, très près.

Fonds Jeunesse Québec (suite)

Sommes investies par l'entremise de la Société de la faune et des parcs du Québec

Dernière question — peut-être que le député de LaFontaine voudra ajouter un commentaire — c'est au sujet du Fonds Jeunesse puis justement l'utilisation d'un montant de plus de 3 millions de dollars, presque 4 millions de dollars, par la Société faune et parcs. Est-ce que c'est une déviation ou est-ce que c'est des fonds qui auraient dû normalement être assumés par le ministère et qui malheureusement ont été perdus au profit d'autres projets qui relevaient de la mission que le gouvernement a voulu se donner avec le Fonds Jeunesse? Je ne sais pas si M. Gobé avait une précision...

Le Président (M. Lachance): Oui, M. le député de LaFontaine et, ensuite, le ministre pourra répondre.

Financement du groupe d'intervention auprès des jeunes Équipe Rivière-des-Prairies (suite)

M. Gobé: Oui, M. le Président. Merci, M. le chef de l'opposition. Alors, le ministre dit que je dis des choses inexactes; non, elles ne sont pas inexactes. Peut-être la formulation lui a semblé inexacte. Lui-même a dit dans sa réponse: Oui, en effet, j'ai vu le dossier. Il y a eu une aide du Fonds Jeunesse l'année dernière. C'était la réponse que vous m'avez donnée en Chambre. Mais je ne veux pas faire un débat sur la sémantique, on n'a pas beaucoup de temps. Allons au point du sujet.

Ça fait depuis le 29 mars 2001 que ces gens-là ont été aiguillés par Travail Québec qui mettait fin à un contrat, une entente qu'ils avaient avec eux, un financement vers le Fonds Jeunesse. On a rencontré le Fonds Jeunesse. Ils ont appelé. On a rencontré le Fonds Jeunesse, le directeur, M. Jalbert, l'ancien directeur du Fonds Jeunesse, le 18 octobre. On nous a demandé de faire une révision du projet, ça a été fait. Par la suite, il y a eu différentes discussions, moi-même avec la directrice du Fonds Jeunesse, la nouvelle, Mme Ferenbach, qu'on avait omis de nous avertir qu'elle était nommée là.

Ensuite, le 25 février, l'agent en charge de ce projet-là a contacté Équipe RDP et leur a dit: On change la politique de distribution des fonds. Maintenant, les commissions scolaires n'auront plus à voir là-dedans, et ça ouvre la porte... Et je l'ai textual: «Ce changement ouvrira la porte à une acceptation complète de votre demande, mais il faudra attendre jusqu'au prochain conseil d'administration, soit la dernière semaine du mois de mars 2002.» La seule réponse qu'il y a eu était sur le répondeur téléphonique du président de Équipe RDP, même pas un appel personnel, sur répondeur

téléphonique: Projet pour les enfants, refusé; projet adolescents, refusé; projet adultes 25 ans, accepté, 50 000 \$. Eux autres, ce qui les intéresse surtout, c'est le projet pour les enfants, c'est le projet pour les adolescents. Le projet pour les adultes, ce n'est pas leur priorité, d'accord? Et, si Travail Québec les avait envoyés là, c'est parce qu'ils savaient eux-mêmes que c'était là qu'il fallait qu'ils trouvent du financement.

Alors, moi, je ne veux pas faire un débat avec vous, M. le ministre. Tout ce que les gens attendent... Aujourd'hui, il n'y a plus personne, à Rivière-des-Prairies, capable de faire fonctionner Équipe RDP. Il y a des jeunes qui se retrouvent sans encadrement, qui sont livrés à l'oisiveté. Ça entraîne la violence, ça entraîne la prostitution, ça entraîne les phénomènes des gangs de rue. Vous le savez, qu'est-ce que ça entraîne. Si vous ne le savez pas, je vous invite à venir le voir avec moi, dans nos quartiers. Il y a eu trois meurtres l'année dernière dans les autobus, des attaques de personnes qui se font voler le sac à main. C'est la vraie réalité. Lisez les journaux locaux, les journaux régionaux ou même celui du *Journal de Montréal*.

Aujourd'hui, M. le ministre, ils n'ont plus une cellule. J'ai parlé ce matin avec M. Vaval, le président, l'organisateur de ça. Qu'est-ce qu'il fait? C'est 1 300, 1 400, 1 500 jeunes qui régulièrement reçoivent des services. Il fait quoi avec eux? Le beau temps arrive, ils sont dans la rue. Les vacances scolaires arrivent, il n'y aura pas personne pour s'occuper de ces jeunes-là. Ils n'ont pas de camp, ils n'ont rien. Ils viennent des familles haïtiennes, des familles immigrantes, mono-parentales pour la grande majorité, sur l'aide sociale en partie. C'est quoi, votre solution? Qu'est-ce qu'on fait? Je sais que vous avez essayé de convertir le 60 000 \$, faire... pas dézoner mais dénourmer le 60 000 \$ pour qu'ils puissent l'utiliser. C'est un bel essai, mais le Fonds Jeunesse a répondu à un journaliste aujourd'hui qu'il n'est pas question qu'ils le fassent puis que ce n'est pas vous qui contrôlez le Fonds Jeunesse. Ça, c'est ce que le journaliste m'a dit. Il m'a appelé pour me donner la réponse.

M. le ministre, c'est urgent ça presse. On n'est pas là pour faire des problèmes, pour en faire... il faut trouver une solution à ça. C'est 1 000 jeunes, c'est la sécurité. C'est des jeunes de sept, neuf, 12, 13, 14, 15 ans, et c'est les citoyens qui subissent cette violence-là.

Le Président (M. Lachance): Bon. Ça va? Merci. Je vous signale qu'il reste 12 minutes et j'aimerais permettre une question au moins du côté des députés ministériels. Alors, M. le ministre, si vous voulez répondre ou faire vos observations suite aux questions qui ont été posées.

M. Legendre: Oui. Pour Équipe Rivière-des-Prairies, là, il faut rappeler les faits. Les démarches qui ont été amorcées aux dates que vous mentionnez par rapport au Fonds Jeunesse, c'était pour faire une demande de 330 000 \$ de plus, 330 000 \$, alors que, depuis deux ans, ils avaient un budget de l'ordre, je pense, de 160, 170 000 \$ sur lequel ils recevaient 130 000 \$ du Fonds de lutte à la pauvreté. Alors, de passer de 130 000 plus 330 000, disons que c'est une grosse augmentation. Et, s'ils ont compté sur le fait que,

oui, c'était assuré qu'ils allaient l'obtenir du Fonds Jeunesse, là, c'était peut-être un peu... c'était peut-être un peu risqué, là, de ce côté-là.

Moi, ce que je vous dis, c'est que, le 4 avril dernier, le même montant qu'ils avaient depuis deux ans, ils ont refait une demande et ils vont avoir une réponse du Fonds de lutte à la pauvreté, et ils ont déjà eu une réponse. Pas juste sur boîte vocale, ils ont une lettre confirmant le 60 000 \$ pour un projet que vous dites pour les adultes — il faut préciser là aussi; on ne veut pas jouer sur les mots, mais il faut quand même préciser — pour des animateurs qui vont s'occuper de jeunes dans la rue, de 15 à 24 ans. Alors, de dire que c'est des projets pour adultes, là... Je pense que c'est également pour les jeunes, quand on parle des jeunes dans la rue de 15 à 24 ans. Et c'est le projet qui a été présenté et qui a été accepté par le Fonds Jeunesse.

La raison qui me faisait hocher de la tête un petit peu lorsque le chef de l'opposition semblait confirmer que j'avais dit oui, c'est que je ne peux pas dire oui, c'est le Fonds de lutte à la pauvreté et c'est le Fonds Jeunesse, et je n'ai pas à intervenir ni dans un cas ni dans l'autre. On peut évidemment prendre de l'information et aider les gens dans leurs démarches, ce qu'on a fait et ce qu'on va continuer de faire. Et, moi, je répète qu'il pourrait fort bien se retrouver — ce n'est pas ma décision — avec un budget qui est sensiblement augmenté par rapport à celui de l'année dernière. Et c'est ça qu'il faut regarder dans les prochaines semaines.

Comité ministériel à la jeunesse (suite)

Publication des études sur les mémoires en vue d'appliquer la clause d'impact jeunesse (suite)

Pour revenir à la clause d'impact et le comité ministériel jeunesse, pour chacun des mémoires qui est maintenant présenté, il y a effectivement une obligation, donc une clause d'impact jeunesse, une obligation pour le ministre, pour le ministère, de, oui, faire une analyse des impacts que la décision en question ou que le contenu du mémoire pourrait avoir sur justement la jeunesse. Alors, il y a deux nouveaux moyens, deux mécanismes: il y a un comité jeunesse qui s'assure des intérêts de la jeunesse dans les différents ministères et il y a cette clause d'impact également.

Accès des jeunes aux emplois permanents dans la fonction publique (suite)

Pour revenir, pour être plus précis par rapport au renouvellement de la fonction publique — et le rapport des jeunes auquel le chef de l'opposition fait référence, ça va me faire plaisir de l'étudier plus en détail — ce qu'il est important de préciser à ce moment-ci, c'est qu'effectivement c'est l'effectif régulier de moins de 35 ans qui a augmenté de 8,47 %, c'est-à-dire 4 876 individus de moins de 35 ans de plus sur 57 000. L'effectif total, lui, quand on fait et réguliers, et occasionnels, et étudiants, bien, lui, il a augmenté encore plus évidemment, il a augmenté de 13 %, soit 9 461 de plus sur 71 000. Alors donc, c'est un progrès intéressant, mais il est clair qu'il faut continuer dans ce sens-là.

Fonds Jeunesse Québec (suite)

Sommes investies par l'entremise de la Société de la faune et des parcs du Québec (suite)

Par rapport au 3,7 millions de dollars d'investis par le Fonds Jeunesse, on m'indique que c'est auprès non pas de la FAPAQ, non pas auprès de la Société de la faune et des parcs, mais auprès de la Fédération des pourvoyeurs, et que ça a permis de la création d'emplois dans ce cas-là. Je ne connais pas en détail le projet, mais ce n'est pas le Fonds Jeunesse qui subventionne la FAPAQ.

Le Président (M. Lachance): Peut-être une dernière question, M. le chef de l'opposition. C'est parce que je vous signale qu'encre dans la gestion du temps il nous reste moins de 10 minutes.

M. Charest: Bien, moi, j'ai une question et je sais que Mme Rochefort, la députée de Mercier, a une question. Mais les jeunes en région... D'abord, je veux revenir à votre réponse, parce que les crédits disent bien que c'est la Société de la faune et des parcs qui reçoit l'argent. Je ne sais pas si vous pouvez... Là, je vous réfère à la page 1 du Fonds Jeunesse, du livre des crédits que vous nous avez remis, d'aujourd'hui. Dans les Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle, la question 14, page 1, on a la liste des projets. Alors, je ne veux pas prolonger le débat là-dessus. C'est le numéro 239, Société de la faune et des parcs du Québec, programme de création d'emplois pour les jeunes en région, 3 750 000 \$. Je vous laisse la question; vous pourrez nous revenir avec une réponse plus détaillée.

M. Legendre: Oui, absolument.

Plan d'action visant à contrer l'exode des jeunes des régions (suite)

M. Charest: D'accord. Les jeunes en région. J'aimerais connaître les politiques de votre gouvernement pour tenter de freiner l'exode des jeunes dans les régions du Québec. Et c'est un enjeu qui est omniprésent dès qu'on se déplace dans les régions, les collègues du côté ministériel pourront vous le confirmer. Et j'aimerais savoir ce que votre gouvernement a l'intention de faire pour freiner cet exode.

● (17 h 20) ●

Le Président (M. Lachance): M. le ministre.

M. Legendre: Comme je le mentionnais un peu plus tôt, l'intervention que l'on a de plus en plus, la coordination que l'on a de plus en plus, le travail que l'on fait de plus en plus avec les forums jeunesse régionaux est très, très prometteur parce que, de ce côté-là, il y a, par exemple, de plus en plus d'ententes-cadres qui se négocient, se concrétisent entre une région et le gouvernement. Pas plus tard qu'hier on annonçait dans la région des Laurentides la signature d'une entente-cadre entre le gouvernement et le conseil régional de développement, entente-cadre qui est une manière de véritable plan de développement stratégique, de collaboration,

de concertation entre le gouvernement et le conseil régional de développement, donc l'ensemble des régions. L'ensemble des ministères a été mis à contribution là-dessus justement en concertation avec les conseils régionaux de développement.

Dans ces ententes-cadres, plus souvent qu'autrement — et, moi, je souhaite que ça soit tout à fait systématique — il y a également des ententes spécifiques de toutes sortes et des ententes spécifiques jeunesse qui justement sont pilotées par les forums jeunesse régionaux. Donc, les forums jeunesse régionaux peuvent clairement identifier quelles sont les grandes priorités, les grands objectifs que les jeunes de la région en question ont et justement inclure ces priorités, ces plans d'action pour les prochaines années dans une entente spécifique jeunesse qui fait en sorte à ce moment-là que le gouvernement du Québec et la région travaillent ensemble sur des plans bien précis, des plans d'action bien précis.

Il y a évidemment la politique de la ruralité aussi qui va prendre toute la dynamique sous l'angle jeunesse mais au niveau des régions rurales. Et, comme je le mentionnais plus tôt également, quand on parle d'investissement, de suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse et qu'on parle de 240 millions de dollars de projets, par exemple, du Fonds Jeunesse, je pense que, par exemple, dans la région de l'Estrie, il y avait tout près d'une centaine de projets qui ont émané de ce Fonds Jeunesse pour un total, je pense, de tout près... d'au-delà de 2 millions de dollars. Et, quand on regarde les projets qu'il y a là-dedans, ils sont de toutes sortes. Ils sont de toutes sortes et ils créent de l'emploi, et aussi ils ont plusieurs impacts parce qu'il y a une très grande diversité de projets de ce côté-là, à la fois des projets économiques mais des projets culturels, des projets de nature sportive également, alors c'est de tout ordre. Mais, quand il y a des investissements comme ça, évidemment que ça crée de l'emploi dans les régions.

Le Président (M. Lachance): Alors, il reste trois minutes. Je permettrais une question au député de Frontenac.

Critères en vue d'assurer la répartition équitable des sommes entre les régions

M. Boulianne: Merci, M. le Président. C'est justement dans cette lancée-là, du Fonds Jeunesse, le 240 millions. Je pense que c'est un outil important de développement, mais il y a des critères, il y a sûrement aussi des restrictions. Vous avez semblé dire que vous n'avez pas beaucoup d'emprise là-dessus. Je rejoins un peu la question du chef de l'opposition: Est-ce qu'il y a quand même un souci d'équité envers les régions pour la distribution de ce fonds-là? Est-ce que vous avez quelque chose à ce chapitre-là ou un souci d'équité, d'acceptation des projets pour toutes les régions?

M. Legendre: Écoutez, le Fonds Jeunesse, là, il y a un conseil d'administration sur lequel siègent, par exemple, des représentants des jeunes, des représentants également du milieu des affaires. Il y a toute une organisation, là, qui a été mise sur place pour traiter des demandes de projets incroyables. Je pense qu'on adopte

à ce moment-ci une centaine de projets par mois dans le Fonds Jeunesse pour toutes les régions du Québec.

Vous avez dans le livre des crédits une panoplie de projets et dans toutes les régions du Québec. Et justement, le fait qu'on a beaucoup, beaucoup impliqué les forums jeunesse régionaux — on s'en souvient, lors du Sommet, ils avaient été très actifs, les groupes jeunes des régions, et ils étaient sortis gagnants du Sommet du Québec et de la jeunesse — les forums jeunesse régionaux, ce sont eux qui sont en mesure de nous dire justement quelles sont les priorités des jeunes dans leur région. Et, dans la plupart des cas, dans la plupart des cas, les forums jeunesse régionaux travaillent non seulement à faire des présentations de projets, mais ils travaillent sur des plans d'action.

Quand je parlais tout à l'heure d'ententes spécifiques jeunesse régionales, bien, c'est parce qu'on se sert beaucoup, dans ces cas-là, des plans d'action qui sont préparés justement par les forums jeunesse régionaux. Alors, l'input, si vous me permettez l'expression, des jeunes en région, c'est comme ça qu'on l'obtient.

Le Président (M. Lachance): Merci. Peut-être une courte question, parce que nous avons déjà épuisé le temps, mais, de consentement, on peut faire beaucoup de choses, ici. Mme la députée de Mercier.

Réactions aux allégations d'activités partisanes du président du Conseil permanent de la jeunesse

Mme Rochefort: Merci. M. le ministre, question très courte. Nous aimerions savoir quelles mesures, comme ministre responsable de la Jeunesse, vous avez prises suite aux révélations de Denis Lessard dans *La Presse* du 29 novembre 2001, où il faisait des révélations concernant l'implication dans des activités politiques... dans des activités partisanes de l'actuel président du Conseil permanent de la jeunesse, un organisme gouvernemental sous votre responsabilité.

M. Legendre: La question étant quelles...

Mme Rochefort: Quelles mesures avez-vous prises comme ministre de la Jeunesse concernant l'implication dans des activités partisanes de votre actuel président du Conseil permanent de la jeunesse... l'article, M. le ministre, si vous préférez. Oui? Attendez une seconde, je vais vous lire exactement la bonne place: «Donc, le 2 novembre dernier, cette poignée de jeunes était réunie au Holiday Inn, Place Dupuis, et le cabinet du ministre Legault avait vérifié si les jeunes conviés à la rencontre allaient être présents. La tenue de cette réunion circule depuis quelques jours dans les milieux péquistes — c'est des réunions faites avec de l'argent gouvernemental, M. le ministre. Le Conseil permanent de la jeunesse avait tenu une réunion dans cette salle quelques minutes avant. Patrick Lebel avait convoqué des représentants de plusieurs groupes de jeunes par la suite.»

Quelles mesures est-ce que vous avez prises, M. le ministre?

M. Legendre: Écoutez, l'information... Évidemment, on ne donne pas suite à chacun des articles, là. La

rencontre était une des nombreuses rencontres qu'il y a eu avec des jeunes pour discuter de deux sujets: le suivi des engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse puis la situation du dossier jeunes au Québec. Et, me dit-on ici, pour donner un exemple des gens présents, il y avait M. Alexandre Gagnon, qui, semble-t-il, a sérieusement envisagé être candidat à la présidence de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec et qui a été membre de l'exécutif libéral — ah! du comté de Mercier, tiens — qui était présent. Alors, je ne pense pas, là, d'après ce que je peux comprendre, que c'était une réunion politique. Et d'ailleurs le CPJ, au gouvernement, n'a déboursé aucun montant en relation avec cette réunion. Et nous sommes très satisfaits de la compétence et du travail du président du Conseil permanent de la jeunesse.

Le Président (M. Lachance): Alors, merci, M. le ministre. Ceci met fin à l'étude des crédits du Conseil exécutif pour le secteur jeunesse.

Et, comme ça avait été établi préalablement, au début de l'étude des crédits du Conseil exécutif, vous aurez l'occasion, M. le chef de l'opposition, j'imagine, d'être présent lorsque l'adoption des crédits va se faire. Je crois que c'est jeudi en avant-midi.

M. Charest: De neuf heures et demie à midi, oui.

Le Président (M. Lachance): Alors, merci à tous les parlementaires et à tout le monde pour votre collaboration. Les questions soulevées étaient fort pertinentes et intéressantes. Merci.

(Fin de la séance à 17 h 29)

